



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Convocation du 5 novembre 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Anthony DECRETON (donne pouvoir à Gabrielle GOUEDARD)
Mari COURTAS (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Pierre-Jean SALAUN)
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Luc STRIDE)
David ROUALEN (donne pouvoir à Xavier BIZOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie LABBE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

MARCHES PUBLICS

2024-839 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURES DE MATERIEL INFORMATIQUE DE LA CENTRALE D'ACHATS DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT)

Présentation par Mme LAURENT

EXPOSE DES MOTIFS

La CANUT, Centrale d'Achats du Numérique et des Télécoms, propose des accords-cadres qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble des besoins informatiques et télécoms de ses bénéficiaires.

Association loi 1901, la CANUT est une ressource dédiée aux collectivités permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

L'ensemble des établissements publics et personnes morales de droit privé à but non-lucratif peuvent bénéficier des accords-cadres développés par la CANUT :

- Collectivités territoriales
- Établissements d'enseignement
- Bailleurs sociaux
- Établissements sociaux et médico-sociaux
- Agences et établissements intervenant dans le secteur des secours
- Établissements publics administratifs
- Établissements publics à caractère industriel et commercial
- Syndicats mixtes
- Établissements publics de coopération intercommunale
- Sociétés publiques locales.

Parmi les marchés proposés par cette centrale d'achats, certains sont intéressants pour la ville de Ploufragan :

- Marché Matériels bureautiques neufs (pour les besoins de la gestion du parc matériels)
- Marché Matériels reconditionnés (pour répondre aux obligations de la loi REEN),

voire tout autre accord-cadre qui pourrait répondre aux besoins des services.

La tarification est construite sur la base d'un coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit. Pour Ploufragan, collectivité comptant moins de 500 salariés, le coût unitaire annuel du premier marché est de 300 € HT. Des remises de 20 à 50 % par marché supplémentaire sont prévues avec un plafond de 900 € HT par an.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5212-33 et L. 5741-1 ;

VU l'article L. 5212-13 du code du travail ;

VU la délibération n°DB-204-2024 du Conseil de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 12 septembre 2024 relative à l'adhésion à la Centrale d'Achats du Numérique et des Télécoms,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** l'adhésion de la ville de Ploufragan à la Centrale d'Achats du Numérique et des Télécoms (CANUT),

- **AUTORISE** M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout document relatif à l'adhésion à la Centrale d'Achats du Numérique et des Télécoms,

- **AUTORISE** M. LE MAIRE ou son représentant à exécuter les accord-cadres relatifs à cette centrale d'achat, dès lors que l'expression des besoins des services est validée et que les crédits sont prévus au budget,

- **DIT** que les crédits relatifs à l'adhésion sont inscrits au budget principal de la ville de Ploufragan.

A Ploufragan, le 22 novembre 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Annie LABBE